

XXIV. RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE ET LAÏCITÉ **(1870-1914)**

Née de la révolution du 4 septembre 1870, la République triomphe des conservateurs monarchistes. Elle allie la démocratie politique, le régime parlementaire et la laïcité. Avec la fin du siècle s'affirme la montée du socialisme.

XXIV.A. <u>NAISSANCE DU RÉGIME</u>	2
XXIV.a.i. <u>La Commune</u>	2
XXIV.a.ii. <u>La victoire des républicains</u>	2
XXIV.a.iii. <u>La crise du 16 mai</u>	3
XXIV.B. <u>LES RÉPUBLICAINS DE GOUVERNEMENT AU POUVOIR</u>	4
XXIV.b.i. <u>Les grandes lois républicaines</u>	4
XXIV.b.ii. <u>La crise boulangiste</u>	5
XXIV.C. <u>SOCIALISTES ET MODÉRÉS</u>	5
XXIV.c.i. <u>Les divers socialismes</u>	5
XXIV.c.ii. <u>Le ralliement et les modérés</u>	6
XXIV.D. <u>LE TOURNANT DE L'AFFAIRE DREYFUS</u>	6
XXIV.d.i. <u>« L'Affaire »</u>	6
XXIV.d.ii. <u>La séparation des Églises et de l'État</u>	7
XXIV.d.iii. <u>La montée des périls</u>	8

La III^e République naît en plein drame. La guerre continue, menée par le gouvernement de la Défense nationale, composé des députés républicains de Paris. A partir du 18 septembre, la capitale est investie et Gambetta quitte Paris en ballon pour aller animer la lutte en province. Impuissant à débloquent Paris, craignant l'insurrection, le gouvernement, malgré Gambetta, signe l'armistice, le 28 janvier 1871. Sous la pression de Bismarck, qui souhaite un véritable interlocuteur lors du traité de paix, les élections à l'Assemblée nationale ont lieu le 8 février 1871. La campagne pour la paix des notables locaux conservateurs leur vaut un écrasant succès sur les républicains et surtout les gambettistes, partisans de la lutte à outrance. L'homme des « libertés nécessaires » et de l'opposition à la guerre, Thiers, alors au sommet de sa popularité, est élu « chef du pouvoir exécutif de la République ». Il signe le 26 février, à Versailles, les préliminaires de paix ratifiés par l'Assemblée le 1^{er} mars. Le 10 mai, le traité de Francfort impose à la France le paiement d'une indemnité de 5 milliards de francs-or et surtout la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine avec Metz. Les provinces perdues vont hanter la conscience nationale française jusqu'à 1914.

XXIV.a. Naissance du régime

XXIV.a.i. La Commune.

La question du régime reste pendante. Devant une Assemblée en majorité monarchiste, Thiers s'est engagé à ne pas prendre parti sur le régime. La crainte d'une restauration, l'humiliation de la défaite, les misères du siège, l'effervescence révolutionnaire de la capitale depuis la fin de l'Empire, tels sont les aspects du malaise de Paris, dont les élections de février avaient montré les sentiments républicains. L'Assemblée nationale s'installe à Versailles et non à Paris, supprime la solde des gardes nationaux et le moratoire des loyers : ces maladresses mettent le feu aux poudres. Le 18 mars, les émeutes éclatent à Montmartre. Thiers, instruit par l'expérience de la monarchie de Juillet, préfère quitter Paris pour Versailles, abandonnant la ville à l'insurrection.

La Commune s'installe, affirmation de l'autonomie parisienne. Le Conseil général de la Commune est élu le 26 mars avec 50 % d'abstentions, mais la Commune n'a guère le temps d'accomplir une œuvre en profondeur car toutes ses énergies sont absorbées par la guerre entre versaillais et communards (ou fédérés) qui commence en avril. Elle s'achève de façon atroce par la « semaine sanglante » du 22 au 28 mai. De 20 000 à 35 000 insurgés sont exécutés sans jugement ; le reste est condamné à l'exil ou à la déportation.

Les communards sont issus du vieux Paris des métiers qualifiés et de l'artisanat, pour leur majorité. Ils représentent des courants très divers : patriotes déçus, jacobins révolutionnaires, blanquistes, proudhoniens, socialistes de l'Internationale. Proche des sans-culottes et des insurgés de 1848, dernier avatar des soulèvements parisiens venus de la Révolution française, la Commune est interprétée par Marx comme la première des révolutions futures. Mais l'essor du mouvement ouvrier n'en est pas moins brisé pour dix ans en France. La première conséquence de la Commune est de démontrer qu'aucun régime autre que la République n'est tolérable pour la capitale et pour les grandes villes de province, Lyon, Marseille, Toulouse, qui ont connu elles aussi d'éphémères Communes.

XXIV.a.ii. La victoire des républicains.

La restauration monarchiste paraît impossible après le refus du comte de Chambord, le prétendant légitimiste, d'adopter le drapeau tricolore réclamé par les orléanistes. Divisés, les monarchistes doivent continuer à s'en remettre à Thiers. La loi Rivet du 31 août 1871 organise ses pouvoirs : il est à la fois chef du gouvernement et président de la République. Il obtient l'évacuation du territoire par les Allemands dès 1873 grâce à deux emprunts qui remportent un

étonnant succès et assurent le paiement anticipé de l'indemnité.

Les républicains vont de succès en succès aux élections partielles et locales. La République s'est montrée conservatrice et pacifique, elle paraît désormais le gage de la stabilité. Par ses voyages en province, Gambetta contribue à diffuser une véritable pédagogie du suffrage universel, pour gagner les campagnes à la République. Mais, quand Thiers lui-même prend parti en novembre 1872 pour la République, les monarchistes le contraignent à la démission (24 mai 1873). L'Assemblée désigne à la présidence de la République le maréchal de Mac-Mahon, de sympathie légitimiste. Dirigé en fait par le duc de Broglie, un orléaniste, le gouvernement adopte une politique d'« ordre moral », conservatrice, antirépublicaine et cléricale, qu'illustrent les pèlerinages des députés conservateurs à Lourdes ou à Paray-le-Monial (centres de la piété ultramontaine¹), l'épuration de l'administration et le renvoi de maires républicains. La restauration de la monarchie semble proche. Mais le comte de Chambord réaffirme ses principes intransigeants en octobre 1873 : la fusion avec les orléanistes est à nouveau impossible.

La loi du septennat, solution d'attente, est votée pour permettre à Mac-Mahon de se prolonger au pouvoir. Les orléanistes cependant, inquiets d'une remontée bonapartiste, se rapprochent des républicains. Cette « conjonction des centres » permet le vote des « lois constitutionnelles » en février et juillet 1875. Un large pouvoir est accordé au président de la République, élu pour sept ans par l'Assemblée nationale (c'est-à-dire la réunion de la Chambre des députés et du Sénat) et rééligible ; il dispose de la plénitude du pouvoir exécutif et peut dissoudre la Chambre avec l'accord du Sénat. Il nomme les ministres. La Chambre des députés, élue pour quatre ans au suffrage universel et au scrutin d'arrondissement, voit ses pouvoirs limités par le Sénat, d'inspiration conservatrice. Élu par des collèges électoraux où la France rurale est surreprésentée (chaque commune a un grand électeur), le Sénat compte 300 membres, dont 75 sont « inamovibles », élus à vie par l'Assemblée nationale puis cooptés. Les monarchistes ne désespéraient pas que ces institutions aient un jour à leur tête un monarque constitutionnel.

XXIV.a.iii. La crise du 16 mai.

Les élections législatives de 1876 donnent la majorité aux républicains, qui l'emportent notamment dans l'Est, le Sud-Est et la région parisienne. Mac-Mahon s'accommode d'abord de cette majorité, puis contraint à la démission le républicain modéré Jules Simon, le 16 mai 1877. Face à la Chambre, où 363 députés protestent solennellement contre la violation du régime

¹ **Gallicanisme.** Doctrine défendant les libertés de l'Église catholique en France contre les prétentions de la papauté, qualifiées, par opposition, d'ultramontanisme.

parlementaire, Mac-Mahon use de son droit de dissolution. Aux élections d'octobre, les républicains restent majoritaires, obligeant Mac-Mahon à « se soumettre », selon le mot de Gambetta. En janvier 1879, avec la conquête du Sénat et la démission de Mac-Mahon, remplacé par Jules Grévy, la République triomphait définitivement. Paris redevient capitale, le 14 juillet devient la fête nationale, et *la Marseillaise* l'hymne national.

La vie politique de la III^e République est profondément marquée par cette naissance difficile. La crise du 16 mai jette le discrédit sur le droit de dissolution, qui n'est plus utilisé. Les pouvoirs du président de la République s'en trouvent affaiblis. Cependant, l'instabilité gouvernementale, due à l'absence de grands partis organisés, ne conduit pas à affirmer l'autorité du président du Conseil. La permanence des hommes permet toutefois de mener à bien les grandes réformes républicaines en matière d'école et de libertés. La révision constitutionnelle de 1884 supprime les 75 sénateurs inamovibles, modifie le régime électoral du Sénat, affirme que « la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision ». La République devient le « régime définitif » de la France.

XXIV.b. Les républicains de gouvernement au pouvoir

XXIV.b.i. Les grandes lois républicaines.

Sortis vainqueurs de la crise, les républicains sont pourtant divisés. Aux républicains de gouvernement, qualifiés d'« opportunistes », s'opposent les radicaux démocrates et jacobins qui, derrière Clemenceau, revendiquent « la République démocratique et sociale » et un programme hardi : suppression du Sénat, décentralisation administrative, impôt sur le revenu, séparation des Églises et de l'État. L'électorat des radicaux était encore en 1879 celui des quartiers ouvriers des grandes villes, mais il s'implante de plus en plus dans les régions rurales, « rouges » de longue date comme le nord du Massif central, ou venues du bonapartisme comme le Sud-Ouest et les Charentes.

Les années 1881-1885 sont dominées par les républicains de gouvernement, les « opportunistes ». En quelques années, les idées républicaines s'incarnent dans une série de lois : en 1881, la liberté de réunion et la liberté de presse ; en 1884, la liberté d'association et la loi municipale. L'œuvre républicaine se veut œuvre d'unité, comme le montre la loi militaire de 1889, qui supprime le volontariat et les exemptions de service (« les curés sac au dos»). L'inspiration profondément laïque se manifeste dans la lutte contre les congrégations (l'expulsion des jésuites en 1880) et le rétablissement du divorce (1884). L'unité républicaine triomphe dans la mairie, lieu de « républicanisation du décor » (M. Agulhon), la caserne, mais

surtout l'école.

L'esprit des lois scolaires républicaines est imprégné de foi dans la science et le progrès, et de patriotisme. Sous l'influence de Jules Ferry, la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire est votée en 1881, la loi sur l'obligation scolaire de six à treize ans et sur la laïcité de l'enseignement public en 1882. Le personnel est laïcisé à partir de 1886. L'œuvre de Ferry couronne une évolution séculaire. Elle n'apporte donc pas l'école à une France déjà majoritairement alphabétisée et acquise à l'instruction, mais elle aide à gommer les inégalités entre France du Nord et France du Midi, entre instruction masculine et féminine. L'école est dotée de matériel, de manuels, de locaux plus décentes et de maîtres mieux formés grâce au véritable code de l'enseignement primaire que forme l'ensemble des lois scolaires tout au long des années 1880.

XXIV.b.ii. La crise boulangiste.

Après la chute de Ferry en 1885, la République connaît une phase d'instabilité qui culmine avec la crise boulangiste. La popularité du général Boulanger, ministre de la Guerre en 1887, républicain mais belliqueux, inquiète le gouvernement, qui le met à la retraite. Boulanger peut alors conduire une carrière politique triomphale par le jeu des élections partielles. Sa devise-« dissolution, Constituante, révision » - réunit les mécontents : radicaux, jacobins, nationalistes réclamant la revanche, monarchistes espérant la restauration, bonapartistes autoritaires. Né à gauche, le boulangisme, un temps, maintient l'équivoque, mais glisse rapidement à droite. Il marque l'apparition d'un nationalisme de droite antiparlementaire. Mais Boulanger ne sait pas exploiter son succès et son mouvement reflue après janvier 1889.

XXIV.c. Socialistes et modérés

XXIV.c.i. Les divers socialismes.

Une évolution profonde du paysage politique se produit au cours des années 1890. Le socialisme devient un grand mouvement par la conquête de nombreuses mairies et l'entrée d'une cinquantaine de députés à la Chambre aux élections de 1893. Les socialistes restent cependant divisés. Le Parti ouvrier français de Jules Guesde, marxiste et révolutionnaire, gagne le nord de la France et supplante parfois le radicalisme dans le Midi. Il se heurte à l'autonomie croissante du mouvement syndical, imprégné d'anarcho-syndicalisme, et à plusieurs autres groupes socialistes : les blanquistes du Comité central révolutionnaire, devenu le Parti socialiste révolutionnaire de Vaillant en 1898, revendiquent l'héritage jacobin ; les « possibilistes » de la Fédération des travailleurs socialistes créée en 1882 déclinent après la crise

boulangiste et la scission du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Jean Allemane en 1890, qui prône la lutte des classes, l'antimilitarisme et l'antiparlementarisme. Nombre de socialistes « indépendants » jouent un rôle important dans le mouvement : ainsi Millerand ou Jaurès (*document, p. 299*). Déchiré entre ses tendances, hésitant entre marxisme et réformisme, le socialisme choisit, au moment du boulangisme comme lors de l'affaire Dreyfus, de s'allier à la gauche politique contre les adversaires irréconciliables de la République. Plusieurs socialistes s'engagent nettement sur la voie du réformisme : en 1896, le programme de Saint-Mandé d'Alexandre Millerand affirme que la conquête du pouvoir se fera par voie électorale et parlementaire et répudie l'antimilitarisme.

XXIV.c.ii. Le ralliement et les modérés.

Les radicaux, assagis par la crise boulangiste et éclaboussés, pour certains, par le scandale financier de Panama en 1892, sont alors en retrait. Face à la menace socialiste, les républicains modérés, dénommés « progressistes », gouvernent. Ils bénéficient du ralliement des conservateurs modérés. Lancé par le toast du cardinal Lavigerie à la République en 1890 (le toast d'Alger) et par l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* en 1892, le « ralliement » marque la reconnaissance par Rome de la volonté du suffrage universel. L'Église de Léon XIII tient surtout à montrer qu'elle n'est liée à aucune forme de gouvernement. Le ralliement a suscité bien des résistances, à droite comme à gauche. Il permet une conjonction des centres largement motivée par une préoccupation de défense sociale : la lutte contre l'impôt sur le revenu, cher aux radicaux, et contre le socialisme. La vague d'attentats anarchistes de 1892-1893 entraîne le vote de lois de répression, les « lois scélérates », qui visent aussi les socialistes. Tandis que les partis monarchistes sont voués au déclin à la suite du ralliement et de la politique d'apaisement - l'« esprit nouveau » dont se réclament les républicains de gouvernement -, ces derniers glissent peu à peu vers le centre droit. La droite a beau soutenir Méline à la Chambre, la fracture entre droite et gauche reste pourtant entière dans le pays. L'affaire Dreyfus le montre bientôt.

XXIV.d. Le tournant de l'affaire Dreyfus

XXIV.d.i. « L'Affaire ».

L'affaire Dreyfus n'est au départ qu'une affaire d'espionnage au ministère de la Guerre. Le capitaine d'état-major Dreyfus, un juif alsacien, est accusé à tort d'avoir dérobé un bordereau et de l'avoir remis à l'attaché militaire allemand. Il est condamné et déporté en 1894 vers la

Guyane. L'affaire rebondit en 1897 quand le colonel Picquart acquiert la conviction que Dreyfus est innocent. Dans l'article « J'accuse » publié dans *l'Aurore* de Clemenceau, Emile Zola réclame la révision du procès. « L'Affaire » déchaîne les passions françaises et divise profondément les esprits, entre dreyfusards et antidreyfusards. La presse joue un rôle prépondérant. La droite conservatrice se fait nationaliste, militariste et antisémite, tandis que la gauche, démocratique, attachée aux droits de l'homme, évolue vers le pacifisme, voire l'antimilitarisme. Enfin, les « intellectuels » prennent part au débat en tant que tels.

A nouveau condamné en 1899, Dreyfus est gracié par le président Loubet. Il dut attendre sept ans pour être réhabilité (1906). L'Affaire eut d'importantes conséquences politiques : elle entraîna le passage à droite de la majorité des « progressistes » derrière Méline ; mettant fin au gouvernement des centres, elle rétablit l'opposition entre deux blocs.

XXIV.d.ii. La séparation des Églises et de l'État.

Waldeck-Rousseau, leader de la fraction des progressistes qui ne voulurent pas se couper de la gauche, président du Conseil de juin 1899 à 1902, mène une politique de « défense républicaine » contre le nationalisme et le cléricalisme. On prêtait aux congrégations et notamment aux congrégations enseignantes, principal objet de suspicion de la part des républicains, une fabuleuse richesse (le « milliard des congrégations ») ; on les accusait surtout d'élever la moitié de la jeunesse française dans l'hostilité aux principes républicains, et de dresser ainsi l'une contre l'autre « les deux jeunesses » irréconciliables. La loi sur les associations (1901) introduit la liberté des associations laïques non professionnelles (la loi de 1884 avait autorisé les associations professionnelles). Ainsi peuvent se constituer les premiers partis politiques, et, d'abord, le Parti républicain radical et radical-socialiste fondé en 1901. Mais les congrégations doivent solliciter une autorisation et, soumises au contrôle étroit de l'État, peuvent être dissoutes par décret. Sûrs de ne pas obtenir d'autorisation, les jésuites repartent en exil.

Le Bloc des gauches l'emporte de peu aux élections de 1902. Les radicaux s'installent au gouvernement avec le « petit père Combes », radical farouchement anticlérical. Il applique la loi sur les associations avec la plus grande rigueur, refusant systématiquement les demandes d'autorisation. La loi du 7 juillet 1904 interdit l'enseignement à toutes les congrégations, même autorisées. Le 30 juillet 1904, la France rompt ses relations diplomatiques avec le Vatican. La campagne pour la séparation des Églises et de l'État prend de l'ampleur. Le gouvernement Combes n'eut pas le temps d'accomplir son programme. Combes dut démissionner en janvier 1905 à la suite de l'affaire des Fiches (le cabinet du ministre de la Guerre utilisait des fiches de la franc-maçonnerie sur l'attitude religieuse des officiers). La séparation, désormais inévitable,

est votée. Par la loi du 9 décembre 1905, la République ne reconnaît aucun culte, mais garantit le libre exercice de tous. Les biens d'Église, après la loi, doivent être attribués à des associations cultuelles. Mais le climat de lutte anticléricale et l'opposition du Vatican empêchent l'application de cette mesure. Dans les régions où l'influence politique de l'Église est grande, les inventaires des biens d'Église donnent lieu à de graves heurts entre fidèles et forces de l'ordre. Ce n'est qu'en 1924 que furent formées des associations diocésaines dont Rome accepte alors la constitution.

L'anticléricisme qui cimentait le Bloc perd sa principale raison d'être. Les socialistes cessent, au reste, de soutenir le gouvernement et entrent dans l'opposition en 1905, tandis que se crée la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), dominée par Guesde et Jaurès. Vainqueurs aux élections de 1906, les radicaux doivent faire face à des troubles sociaux croissants : revendication de la journée de huit heures, émeutes viticoles du Languedoc en 1907, grèves des cheminots. Président du Conseil de 1906 à 1909, Clemenceau réprime énergiquement les troubles.

XXIV.d.iii. La montée des périls.

A partir de 1910, le poids croissant des périls extérieurs fait redouter la guerre. Le républicain modéré Raymond Poincaré, élu président de la République en 1913, incarne la fermeté patriotique. Il entend procéder à une réorganisation militaire, en proposant l'allongement de deux à trois ans du service militaire. La loi des trois ans est votée en juillet 1913 par une majorité de centre et de droite. Contre cette loi se mobilise l'union des gauches, radicaux et socialistes, qui remporte les élections d'avril-mai 1914. Le nouveau gouvernement fait voter l'impôt sur le revenu, mais la loi de trois ans est provisoirement maintenue, compte tenu de la situation internationale.